

# Certains juges se moquent même d'un médecin massacré !

écrit par Jacques Martinez | 15 février 2025



## Trois semaines de travaux d'intérêt général pour son agresseur : le Dr Oulmekki « écœuré » par la décision de justice

PAR FRANÇOIS PETTY - PUBLIÉ LE 14/02/2025



RÉACTIONS

COMMENTER



Violamment frappé à son cabinet en novembre dernier, le Dr Oulmekki a assisté jeudi à l'audience de son agresseur. Il ne s'explique pas la légèreté de la peine prononcée et espère que l'Ordre se portera partie civile en appel.



Le Dr Oulmekki, au lendemain de son agression fin novembre 2024, à son cabinet de Drancy.

Crédit photo : DR

# Trois semaines de travaux d'intérêt général pour son agresseur : le Dr Oulmekki « écoeuré » par la décision de justice

PAR FRANÇOIS PETTY - PUBLIÉ LE 14/02/2025

0 RÉACTIONS COMMENTER



Violemment frappé à son cabinet en novembre dernier, le Dr Oulmekki a assisté jeudi à l'audience de son agresseur. Il ne s'explique pas la légèreté de la peine prononcée et espère que l'Ordre se portera partie civile en appel.



Le Dr Oulmekki, au lendemain de son agression fin novembre 2024, à son cabinet de Drancy.  
Crédit photo : DR

Cette fois, il s'agit d'un médecin en Seine-Saint-Denis, tabassé par un de ses patients le 25 novembre dernier ! Voyez son témoignage en vidéo sur le Parisien après la première comparution en justice de son agresseur le 28 novembre :

<https://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/je-voudrais-présenter-mes-excuses-l'agresseur-du-medecin-de-drancy-place-sous-contrôle-judiciaire-28-11-2024-Y6HIOLBDIVBG5E3QVWNIJUSCNA.php>

Une victime qui, comme tant d'autres, est mise de côté même lors du procès puisque celle-ci se plaint de ne même pas avoir été écoutée par la justice lors du procès jeudi ! Cette justice prouve ainsi son injustice ! C'est-à-dire, avec ce « a » privatif, l'absence totale de justice !

Et, pour cette raison, je me porte au côté de cette victime, médecin de profession et qui, pourtant, - certains vont s'étonner que je le soutienne-, ne porte ni le prénom de Joseph, ni celui de Jacob mais celui de Mohamed ! Et bien qu'il semble, par son prénom, être d'une autre religion...-en fait, j'ignore s'il est croyant et si oui, à quel culte il adhère- je n'hésite pas à prendre sa défense car, comme pour mes amis harkis, pour moi, ce n'est pas la religion qui compte lorsque la personne est victime : **je prendrai toujours la défense de la victime contre l'agresseur.** Et là le **docteur Mohamed Oulmekki qui, outre d'autres souffrances, a perdu l'odorat suite à cette agression...** - comme il l'a expliqué le lendemain sur CNews lors de l'émission de Morandini :□

Lien dailymotion si la video ne s'ouvre pas [ici](#)

C

**Ce médecin est scandalisé par le jugement des plus doux dont a bénéficié son agresseur qui l'a massacré !**

**Et vendredi il a encore fait part de son désarroi à Morandini : il lui a révélé son désir d'arrêter sa profession, cela avec un désespoir évident...** Au point de ne pouvoir se retenir de révéler, en plein direct à l'antenne, son désir de se suicider ! Ce qui a touché l'animateur craignant le pire... Lui et les participants à ce débat sont heureusement parvenus à l'en dissuader.

□**Et en entendant ce désespoir, je me suis dit :**

□« *Mais pourquoi l'un des participants ne lance-t-il pas un « appel aux patients du Dr Oulmekki » afin qu'ils s'organisent et aillent à son cabinet lui apporter leur soutien, tel jour, à telle heure... Ses patients mais aussi tous les habitants proches car, ceux-ci aussi, même sans être de sa patientèle : en cas d'urgence, un médecin près de chez soi, cela peut, un jour ou l'autre,*

être des plus utiles ! »

□ J'espère qu'ils le feront.

Car d'où vient la colère mais aussi la tristesse et le désespoir de ce médecin ? **Tout simplement parce que son agresseur n'a pas été condamné à la hauteur de son agression sur le praticien ! Travail d'intérêt général, la belle affaire !** Alors qu'auraient suffi pour une condamnation sévère les rapports médicaux ou ne serait-ce que les photos du visage de la victime après son agression, un visage où les deux pommettes sont tuméfiées ainsi que d'autres parties ! Or l'ajustice n'a retenu qu'UN SEUL COUP DE POING donc en faveur de l'agresseur ! Eh oui, donner un seul coup, cela peut être un coup de colère et cela devient donc plus excusable qu'un acharnement lors d'une série de coups ! **Et qu'elle a été la raison d'un tel acharnement donné par l'agresseur sur ce médecin qui, soit dit en passant, soignait son agresseur depuis que celui-ci avait 6 ans ?** Même pas la reconnaissance des soins passés !!! □ Cet abruti de patient était mécontent d'un remboursement par la Sécu ! Un abruti de 22 ans qui ne sait même pas que le médecin n'a rien à voir dans les remboursements par la Sécu...

□ **Le Quotidien du Médecin soutient le médecin et se dit scandalisé par ce jugement :**

« *Violamment frappé à son cabinet en novembre dernier, le Dr Oulmekki a assisté jeudi à l'audience de son agresseur. Il ne s'explique pas la légèreté de la peine prononcée et espère que l'Ordre se portera partie civile en appel.* » □ L'appel appartient au procureur mais pas à la victime ! Celle-ci n'est rien pour la justice : « **Ah, si maintenant il faudrait tenir compte des victimes, où va-t-on !** » avait osé déclarer, il y a quelques années et le plus sérieusement qui soit, un « ténor du barreau » !), nous, nous espérons que le Proc' va faire appel

d'une telle mascarade !

□ **Le Quotidien du Médecin**, lui, semble hurler à l'adresse des juges :

« C'est une décision de justice qui ne passe pas : trois semaines de travaux d'intérêt général, 2 000 euros d'amende, un an d'inéligibilité et l'interdiction de venir au cabinet du Dr Mohamed Oulmekki, ce généraliste que l'accusé de 22 ans avait très brutalement agressé en novembre dernier dans sa salle de consultation de Drancy (Seine-Saint-Denis). Au regard de la violence de l'agression subie, le médecin de 64 ans ne s'explique pas la décision rendue jeudi 13 février... »

□ Et des dizaines de millions de Français non plus ! Il y en a assez de ces juges, certainement minoritaires dans la profession mais qui, pour certains, adhèrent à l'idéologie du juge Baudot (1), juge que d'ailleurs le président de la République de l'époque avait refusé de sanctionner malgré l'avis favorable qu'avait décidé la commission de discipline du Conseil supérieur de la magistrature ! Allez, je vais être gentil, ayant voté à l'époque pour lui, je ne vais pas révéler son nom mais seulement ses initiales pour respecter son anonymat : VGE !

□ Nombreux sont les Français -certainement une forte majorité !- à ne pas comprendre voire à être désespérés tel le Docteur lui-même □ lorsque certains juges se montrent « gentils » envers des délinquants voire des criminels, cela avec l'appui de politiques dont l'idéologie finit par armer les cerveaux de personnes qui, pourtant, ont tout d'écervelés ! □ Oh, qu'ai-je écrit ? Ah, je vois une dame qui du haut de sa tribune n'a pas l'air contente... Ok ! Ce n'est pas grave... Ce n'est que l'Anne Hidalgo ! □

**Jacques MARTINEZ**, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

–(1) Extrait de cette harangue qui fut adressée en 1974 par Oswald Baudot, alors substitut du procureur de la République à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature (SM), à des juges venant de terminer leurs études :

« Ayez un préjugé favorable  
pour la femme contre le mari,  
pour l'enfant contre le père,  
pour le débiteur contre le créancier,  
pour l'ouvrier contre le patron,  
pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur,  
pour le malade contre la sécurité sociale,  
pour le voleur contre la police,  
pour le plaideur contre la justice. »

L'intégralité de cette harangue du juge Baudot est publiée par le site [cairn.info](https://droit.cairn.info/revue-deliberee-2018-3-page-31?lang=fr) :  
<https://droit.cairn.info/revue-deliberee-2018-3-page-31?lang=fr>